

COMMUNE DE SAINT APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2026

Délibération n° 2026-22

L'an deux mille vingt-six le vingt avril à 18h30,

Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric GOULIER, sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 avril 2026

Objet : **Constitution des commissions communales et désignation de leurs membres**

Etaient présents : 27

Mesdames, Messieurs, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Gérard FOUCARD, Patricia RABELKA M'BENGUE, Cédric TEJONA, Céline RABUT, Fabien MAITRE, Laurence AUCLIN, Jean-François DODET, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Frédéric FRACCIOLA, Fabrice ROUSSEL, Muriel LAFONT, Christophe BARBEY, Xavier KLEINHANS, Adeline LAGRANGE, Mélanie COUSIN, Florian SEBELON, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Aurélia MERLE, Fatiha HADJADJ, Sophie ALFIER, Nicolas TISSOT, Léonie CHANUT, Romeo FACELLO

Etaient excusés ou absent : 2

Messieurs Jean-Robert BAUQUIS (pouvoir à Annie LOCATELLI), Julien ROYER (pouvoir à Frédéric GOULIER)

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Léonie CHANUT

Monsieur Frédéric GOULIER expose le rapport suivant :

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a la possibilité de constituer des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.

Suite à l'élection de nouveaux adjoints au Maire en mars dernier, il est proposé de créer les commissions suivantes :

- Education, Jeunesse
- Sport et Santé
- Solidarité, Logement, Economie
- Finances et Administration Générale
- Animation de la ville, Culture et Communication
- Urbanisme, Travaux et Transition écologique
- Vie citoyenne, Bien vieillir

La composition des commissions serait la suivante :

1) « Education, Jeunesse » - 6 membres

Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Adeline LAGRANGE, Fatiha HADJADJ, Sophie ALFIER, Nicolas TISSOT

2) « Sport et Santé » - 6 membres

Gérard FOUCARD, Françoise CAMILLERI, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Julien ROYER, Léonie CHANUT

3) « Solidarité, Logement, Economie » - 6 membres

Patricia RABELKA M'BENGUE, Jean-Robert BAUQUIS, Frédéric FRACCHIOLLA, Fabrice ROUSSEL, Xavier KLEINSHANS, Alberta AWAD

4) « Finance, Administration Générale » - 9 membres

Cédric TEJONA, Gérard FOUCARD, Jean-François DODET, Florence GRAPIN, Fabrice ROUSSEL, Christophe BARBEY, Laurent THEOU, Aurélia MERLE, Romeo FACELLO

5) « Animation de la ville, Culture et Communication » - 6 membres

Céline RABUT, Laurence AUCLIN Françoise CAMILLERI, Adeline LAGRANGE, Florian SEBELON, Léonie CHANUT

6) « Urbanisme, Travaux et Transition écologique » - 8 membres

Fabien MAITRE, Florence GRAPIN, Frédéric FRACCHIOLLA, Muriel LAFONT, Christophe BARBEY, Xavier KLEINSHANS, Mélanie COUSIN, Florian SEBELON

7) « Vie citoyenne, Bien Vieillir » - 8 membres

Laurence AUCLIN, Annie LOCATELLI, Jean-François DODET, Alberta AWAD, Aurélia MERLE, Sophie ALFIER, Julien ROYER, Romeo FACELLO

Le conseil municipal après en avoir délibéré, ADOPTE, 29 VOIX POUR (0 CONTRE, 0 ABSTENTION), la constitution des commissions municipales ainsi que la désignation de leurs membres, comme évoqué ci-dessus.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de DIJON (22 rue d'Assas 21000 DIJON) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **29 AVR. 2026**

Le Maire,



Frédéric GOULIER

La secrétaire,



Léonie CHANUT

Date de publication : **29 AVR. 2026**